

**Offre 3 :****« La douane sécurise les flux des opérateurs »****Mesure 10****Augmenter de 50 % le nombre d'entreprises labellisées exportateur agréé (EA)***Bureau Pilote : E1**Bureau associé : Mission PME/ETI***1. Indicateur de suivi**

	2016	2017	2018
Evolution du nombre total d'EA/EE délivrés annuellement (cible à 950/an)			Cible de 8500

*Code couleur : En vert : augmentation / en orange : stagnation / en rouge : baisse***2. Description de la mesure**

Le statut d'exportateur agréé (EA) permet aux entreprises d'attester elles-mêmes de l'origine préférentielle de leurs marchandises sur leurs propres documents commerciaux. Depuis le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre des échanges avec les pays SPG (Schéma de Préférences tarifaires Généralisées), cette possibilité d'attester soi-même l'origine préférentielle est réservée aux exportateurs enregistrés (EE).

Outre les gains de temps et de trésorerie générés, ces statuts sont indispensables pour les échanges commerciaux avec certains pays (Corée du Sud et prochainement Canada par exemple). La douane favorisera et facilitera l'accès au statut d'EA/EE. Elle augmentera de 50 % le nombre de statuts délivrés dans les trois ans.

3. Éléments d'information*Liens vers le site internet :*

*<http://www.douane.gouv.fr/articles/a10831-devenir-exportateur-agree-et-certifier-l-origine-sur-facture>

*<http://www.douane.gouv.fr/Portals/0/fichiers/information/publication-douane/pour-les-professionnels/le-statut-d-exportateur-agree-%28ea%29.pdf>

* <http://www.douane.gouv.fr/articles/a12953-nouveaute-dans-le-cadre-du-spg-systeme-rex-et-statut-d-exportateur-enregistre>

4. Action à mettre en œuvre

En 2016, 6406 entreprises ont le statut d'EA, soit 649 statuts délivrés par la douane dans l'année.

– Délivrer 950 statuts d'EA/EE annuellement, pour atteindre une cible de 8500 opérateurs disposant du statut en 2018.